



C E T R I

ANALYSE 2015
9 décembre

Centre tricontinental

MAROC : ACQUIS ET LIMITES DU MOUVEMENT DES FEMMES

Latifa El Bouhsini

En trois décennies, le mouvement féministe marocain a réussi à placer la question de l'égalité hommes-femmes sur la scène sociale et politique, en phase avec une conception éclairée de l'islam. Pour autant, l'égalité hommes-femmes est loin d'être acquise dans le pays. La hausse des écarts sociaux, tout comme les rivalités de leadership au sein du mouvement ou sa cooptation et son institutionnalisation par le politique fragilisent la dynamique.

Les premières composantes du mouvement de défense des droits humains des femmes au Maroc¹ ont vu le jour dans la moitié des années 1980. Presque la majorité des militantes qui ont créé les premières organisations féministes provient de la gauche, voire de l'extrême gauche marocaine. Elles y sont restées en lien direct pendant très longtemps et ce n'est qu'à partir de la fin des années 1990 que certaines ont pris leur distance. C'est au sein de l'Union nationale des étudiants du Maroc² qu'elles ont fait leurs premières armes et ont appris les règles de la lutte politique. C'était à l'époque où les limitations des libertés publiques constituaient la règle, dans le cadre d'un régime autoritaire et centralisateur. La répression et les détentions touchaient jusqu'aux militantes, dont certaines sont devenues les figures de proue du féminisme marocain.

Très actives, elles ont contribué à mettre en place les premières organisations de défense des droits de l'homme. Au sein de l'Association marocaine des droits humains (AMDH), créée en 1979, elles ouvrirent une commission chargée particulièrement des droits des femmes. Ce fut le cas également avec la création de l'Organisation marocaine des droits humains (OMDH) en 1988 (Benadada A. et El Bouhsini L. (dir.), 2014). La présence active des féministes marocaines dans le mouvement social d'une manière générale a toujours été remarquée. Aussi bien dans les différents espaces et réseaux associatifs œuvrant dans le domaine du développement social, que dans celui relatif au développement démocratique ou sur des questions plus spécifiques comme la régionalisation, les militantes féministes ont toujours été présentes. Elles l'étaient soit à titre individuel, soit pour représenter leurs structures, ce qui a assurément garanti la présence de la voix féministe.

Il faut noter qu'en trois décennies d'existence du mouvement féministe, des évolutions importantes se sont produites, aussi bien en interne que globalement par rapport au contexte dans lequel elles agissent. Tout en maintenant les liens avec les différents acteurs, le mouvement a réussi à gagner en autonomie. Il est devenu un acteur à part entière avec lequel il faut compter. Au fil du temps et de l'évolution, le mouvement s'est élargi pour englober en plus des premières associations constituées de militantes appartenant aux composantes de la gauche, les militantes des différentes centrales syndicales ainsi qu'un certain nombre d'associations qui ont vu le jour et se sont multipliées à travers

1. Il s'agit de l'Association démocratique des femmes du Maroc (ADFM) et de l'Union d'action féministe (UAF), suivies par la suite par l'Association de défense des droits des femmes (AMDF), la Ligue démocratique des droits des femmes (LDDF) et Jossour.

2. Structure étudiante tenue alors par les militants de la gauche marxiste-léniniste.

le territoire. Les grandes mobilisations qui ont été organisées et les grandes luttes ayant rythmé le parcours du mouvement féministe attestent de l'ampleur et de la diversité qui le caractérisent.

Principales préoccupations et revendications du mouvement des femmes

La principale revendication à travers laquelle le mouvement féministe marocain a réussi à se positionner dans l'espace public et à se tailler une place de choix, est celle relative à la réforme du code du statut personnel (CSP). C'était en mars 1992, lorsque l'UAF a lancé la campagne/pétition pour la collecte d'un million de signatures. Pour la première fois, une mobilisation d'une grande ampleur était organisée autour de la réforme d'une loi considérée comme l'incarnation du patriarcat. Les réactions que cette campagne ont suscitées de la part des conservateurs n'a pas tardé à acculer tous les acteurs à s'exprimer, jusqu'au roi Hassan II.

Il faut rappeler que le contexte était marqué par le débat autour de la réforme de la constitution et la préparation de l'alternance politique. Les négociations entre la monarchie et l'alliance, constituée des partis de l'opposition² de l'époque, allaient bon train. Cela ne laissa pas indifférente une partie du mouvement féministe qui saisit l'occasion pour faire entendre sa voix et avancer des propositions à intégrer dans la nouvelle constitution. La réaction virulente contre la pétition, de la part des islamistes du mouvement Unité et Renouveau (MUR) et la polémique houleuse qui s'en est suivie a inauguré un long cycle de débats autour des rapports hommes-femmes et l'inscription de cette question dans l'agenda des différents acteurs. Pour ou contre, personne ne pouvait plus garder le silence sur cette question.

L'intervention d'Hassan II à l'occasion de son discours du 20 août, fête du roi et du peuple, a acculé même ceux qui considéraient que la question des droits des femmes n'était pas prioritaire, à se prononcer et à sortir de leur mutisme. Il s'agit en l'occurrence des deux grands partis de l'opposition de l'époque : le parti de l'Istiqlal et l'Union socialiste des forces populaires (USFP). C'est dans ce contexte que les composantes du mouvement ont mis en place le « Conseil national de coordination pour la réforme du CSP », un espace informel pour débattre du contenu de la réforme mais également des modalités d'action. Même si elles s'accordaient sur l'essentiel, les composantes du mouvement n'ont pas réussi à présenter un seul et même memorandum. Chaque organisation a présenté le sien à la Commission consultative royale³ qui devait se pencher sur la réforme du CSP. Ce qui en dit long sur la question du leadership au sein du mouvement.

Si la première révision du CSP permit de lever le caractère de sacralité qui caractérisait ce texte de loi, il n'en demeure pas moins qu'elle ne satisfait pas le mouvement féministe qui promit dès lors de poursuivre le combat. Le mouvement tint promesse en renforçant ses rangs pour mener une autre bataille, celle de 1999, suite à l'élaboration et la proposition d'un projet de réforme du CSP présenté par le gouvernement d'alternance⁴ et enrichi par les féministes. La levée de boucliers ne se fit pas attendre.

L'opposition à ce projet donna lieu à une campagne virulente. Une nouvelle fois, les membres du Parti de la justice et du développement (PJD⁵) organisèrent une mobilisation importante, menée par une structure créée pour l'occasion : la Ligue marocaine pour la protection de la famille. Les féministes ne tardèrent pas, elles aussi, à réagir. Dès les premiers remous qui firent entendre une opposition au projet gouvernemental – projet qui reprenait une bonne partie des revendications du mouvement –, elles mirent en place en juillet 1999 un « Réseau de soutien au projet du Plan d'action nationale pour l'intégration de la femme au développement ». La confrontation ne fit que s'amplifier et atteignit son paroxysme avec l'organisation de deux marches, le 12 mars 2000 : l'une à Rabat, l'autre à Casablanca. Les féministes et leurs alliés marchèrent à Rabat ; leurs détracteurs, principalement des islamistes du PJD et leurs alliés du camp conservateur, manifestèrent à Casablanca. Le projet de réforme très controversé atterrit alors entre les mains du roi.

Dans le cadre de l'arbitrage royal, une commission fut mise en place dans laquelle figuraient pour la

2. Le Parti de l'Istiqlal, l'Union nationale des forces populaires (UNFP), l'Union socialiste des forces populaires (USFP), le Parti du progrès et du socialisme (PPS) et l'Organisation d'action démocratique et populaire (OADP).

3. Commission présidée par le conseiller du roi, feu Abdelhadi Boutaleb, fin connaisseur du droit musulman, constitutionnaliste réputé pour ses avis progressistes sur la question de l'égalité hommes-femmes.

4. Gouvernement présidé par Abderrahmane Youssoufi, premier secrétaire de l'USFP à l'époque (1998-2002).

5. Parti créé en 1996, constitué principalement des islamistes du MUR.

première fois des femmes. Pour plus d'efficacité et afin d'affiner le ciblage, le noyau le plus important des organisations féministes reprit la situation en mains et créa le réseau « Printemps de l'égalité » qui livra la dernière bataille, aboutissant sur la réforme du CSP annoncée en octobre 2003 et adoptée par le parlement en février 2004. Le mouvement avait ainsi agi d'une manière très autonome, en ne comptant que sur ses propres capacités de mobilisation.

Si la réforme du CSP a constitué l'enjeu le plus important et celui qui a structuré la lutte pour l'égalité hommes-femmes au Maroc, il n'en demeure pas moins que d'autres questions ont constitué l'objet de grandes mobilisations. Il s'agit en l'occurrence du plaidoyer pour le renforcement de la représentation des femmes dans les lieux de décision politique. Depuis son apparition et de manière progressive, le mouvement de défense des droits des femmes a posé la question de leur présence et de leur visibilité dans ces milieux. L'augmentation du nombre de femmes dans le parlement et les communes est ainsi devenue l'une des revendications du mouvement. Un certain nombre de plateformes, coalitions et réseaux ont vu le jour depuis la moitié des années 1990.

Cela étant, si les coalitions relatives à la réforme du CSP se composaient principalement de militantes de gauche, celles qui concernent la participation aux lieux de décision se sont ouvertes à toutes les tendances politiques, y compris les membres du parti islamiste du PJD. C'est en se mettant ensemble en 2001-2002, qu'elles ont réussi à arracher l'adoption d'une liste nationale qui a permis l'augmentation du taux, pour atteindre un peu plus de 10% au parlement. A partir de 2003, un réseau très large, constitué principalement d'acteurs associatifs, tous domaines d'intervention confondus, a vu le jour. Baptisé « Mouvement pour le tiers des sièges élus aux femmes, vers la parité » (MTSFP), ce réseau a mené un important plaidoyer pour l'intégration de quotas dans la charte communale, objet de réforme en 2008. D'autres réseaux, tels que « Femmes pour Femmes » et la « Ligue démocratique des droits des femmes », ainsi que certaines femmes députées, ont contribué à cet effort qui a été couronné de succès avec l'inscription du quota (12%) dans la loi régissant les élections communales.

En parallèle à ces mobilisations, a émergé une autre lutte, celle qui concerne l'élimination de la violence fondée sur le genre. L'évolution progressive des centres d'écoute et d'appui aux femmes victimes de violence mis en place par les organisations féministes dans le milieu des années 1990 et couvrant un certain nombre de régions marocaines a abouti, quelques années après, à créer un seul réseau et à affiner les revendications relatives à un phénomène devenu de plus en plus important. « Printemps de la dignité » est le nom du réseau qui s'est penché depuis 2007 sur l'élaboration du mémorandum relatif à la réforme du code pénal marocain, notamment les articles qui concernent la protection des femmes et la lutte contre les différentes formes de violence exercées à leur encontre. Depuis décembre 2012, ce réseau organise de grandes manifestations et marches pour revendiquer la réforme du code pénal.

Avancées des luttes féministes actuelles

Le mouvement de défense des droits des femmes a réussi à arracher un certain nombre d'acquis dont les plus importants sont l'ouverture d'un grand débat public sur la question de l'égalité hommes-femmes dans la société marocaine ; l'inscription de la question de l'égalité hommes-femmes, de la promotion des droits des femmes et de l'approche « genre » dans les agendas gouvernementaux depuis le début des années 2000 ; l'introduction du principe de la parité dans la nouvelle constitution adoptée en juillet 2011 ; la réforme d'un certain nombre de lois dont les plus importantes sont le CSP, le code de la nationalité, le code du travail, certaines dispositions du code pénal, la charte communale et la loi organique des deux chambres du parlement ; l'adoption du principe du quota et l'augmentation sensible du nombre de femmes dans les lieux décisionnels ; l'adoption d'une stratégie de lutte contre la violence.

Ces acquis ont été rendus possibles grâce à une multitude de facteurs, tant internes qu'externes. Le contexte politique a rendu plus audible les revendications du mouvement de défense des droits des femmes. L'engagement du pays et son adhésion à un certain nombre d'instruments internationaux en matière de droits humains n'est pas à négliger. Le gouvernement a procédé aussi à la levée des réserves sur la Convention de l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) et à l'adhésion au protocole facultatif à la même convention.

En interne au mouvement, hormis le fait que ce dernier a développé un savoir-faire très intéressant en matière de plaidoyer, de communication et de mise en réseau, sa capacité à tirer les leçons des expériences passées n'est pas non plus négligeable. L'analyse de la première grande mobilisation du

début des années 1990, ainsi que de celle qui a eu lieu en 1999-2000 a amené le mouvement à procéder à une sorte de réévaluation et de révision de sa démarche. Nul doute, par exemple, que la révision qui a touché « l'argumentaire » a été d'une grande importance. Issues de la gauche dont le référentiel initial s'inscrivait dans l'idéologie socialiste et évoluant vers le référentiel universaliste des droits humains, les féministes marocaines ont dû faire face à un argumentaire religieux puisant dans une lecture très conservatrice du texte coranique.

En adoptant progressivement une lecture éclairée du Coran et une approche qui met l'accent sur les mutations de la société marocaine et de la place des femmes, elles ont réussi à investir un terrain sensible. Il a fallu développer les arguments qui concilient approches sociologique, religieuse et universaliste, en faisant appel à des penseurs éclairés pour lever toute antinomie entre défense de l'égalité hommes-femmes et religion musulmane. C'est en prônant une démarche fondée sur l'effort d'interprétation et la contextualisation historique des textes que les féministes ont réussi à devenir plus audibles. Elles ont compris la nécessité de ne pas s'éloigner de l'identité religieuse marocaine, instrumentalisée jusque-là par les conservateurs, en démontrant la compatibilité entre islam et défense de l'égalité, à l'inverse des conceptions patriarcales opposées à toute velléité d'évolution et idée de progrès.

Limites des luttes féministes actuelles

Malgré ces avancées considérables et la multitude d'acquis arrachés dans la marche vers l'égalité entre les sexes au Maroc, diverses limites fragilisent les résultats obtenus de haute lutte : celles relatives aux situations de vulnérabilité économique des femmes, de pauvreté et de chômage, au taux inquiétant d'analphabétisme et de mortalité maternelle (Haut-commissariat au plan, 2010), particulièrement dans le monde rural, ainsi qu'à la violence sous ses différentes formes touchant les femmes (Haut-commissariat au plan, 2009), toutes catégories sociales confondues, et à l'accès à l'information et à la justice. Malgré les efforts déployés au cours des deux dernières décennies, le Maroc fait face à d'énormes difficultés ne permettant pas la jouissance des droits sociaux, économiques et culturels de la population. Les écarts entre les couches sociales ne font que s'aggraver.

A ces limites externes au mouvement féministe, s'ajoutent celles qui lui sont inhérentes, telles que les difficultés à assurer une relève jeune. Ce qui peut s'expliquer à la fois par l'absence ou la faiblesse d'une stratégie de cooptation et d'ancrage, mais également par le contexte social. Les divergences entre composantes du mouvement, même si elles n'affectent pas la nature des revendications, constituent un autre facteur qui perturbe les coalitions. Si ces composantes ont réussi de grandes mobilisations contre la violence ces trois dernières années, elles n'ont pas réussi à rester soudées dans la coalition « Printemps de la dignité » et sont sorties en rangs dispersés de certaines mobilisations⁶. Un autre réseau créé par la fédération de la Ligue démocratique des droits des Femmes dispute le leadership du premier réseau qui regroupe un nombre important d'associations. Le mouvement féministe avait mis beaucoup de temps pour surmonter la problématique du leadership – c'était d'ailleurs un de ses acquis –, mais elle a, semble-t-il, resurgi à nouveau.

Depuis 2011, l'inscription des revendications relatives aux droits des femmes dans les revendications des mouvements sociaux n'a pas été aussi évidente qu'auparavant. Les manifestations du « Mouvement du 20 février », version marocaine du « printemps arabe », n'ont pas gagné l'adhésion de la majorité des composantes du mouvement féministe. Si certaines militantes ont manifesté, elles l'ont fait à titre individuel et non suite à un appel collectif et assumé. La présence très forte d'islamistes du mouvement « Justice et Bienfaisance » les a découragées, d'autant plus que le pouvoir a montré, selon le témoignage de plusieurs féministes (citées dans Benadada A. et El Bouhsini L. (dir.), 2014), sa volonté et sa disponibilité à avancer dans les réformes législatives relatives aux droits des femmes.

Bien que le mouvement ait réussi globalement à prendre ses distances avec les partis politiques au sein desquels la majorité des militantes menait le combat démocratique, plusieurs féministes y ont gardé des attaches fortes. Cela n'a pas été sans effet sur la cohésion nécessaire pour mener des combats et réussir à peser dans les rapports des forces. Cela a participé à nourrir l'appétit pour des positions politiques. La cooptation exercée par les pouvoirs publics a parfaitement bien fonctionné, y compris

6. Notamment de la « marche blanche » organisée en 2013.

dans le milieu des féministes (Hibou B., 2011). Ce qui a inévitablement eu un impact sur les coordinations.

Conclusion

En l'espace de trois décennies, le mouvement de défense des droits des femmes au Maroc a réussi à positionner la problématique de l'égalité hommes-femmes sur la scène sociale et politique. Ce qui relevait auparavant du sacré s'est imposé à tous les acteurs. Au-delà des acquis palpables, c'est l'idée même d'un féminisme marocain qui a pu réussir à faire son ancrage. Au-delà des cercles proches du mouvement féministe, la problématique de l'égalité hommes-femmes n'est plus contestée, comme cela était le cas par le passé. C'est le défi que cette génération de féministes a réussi à relever. L'idée a fait son chemin même s'il en reste encore beaucoup à parcourir pour l'atteinte d'une réelle égalité.

Bibliographie

Benadada A. et El Bouhsini L. (dir.) (2014), « Le mouvement des droits humains des femmes au Maroc : approche historique et archivistique », Rabat-Agdal, Centre d'histoire du temps présent, Faculté des lettres et des sciences humaines.

Haut-commissariat au plan (2010), *La femme marocaine en chiffres, tendances d'évolution des caractéristiques démographiques et socioprofessionnelles*.

Haut-commissariat au plan (2009), *Enquête nationale sur la prévalence de la violence à l'égard des femmes au Maroc*.

Hibou B. (2011), « Le mouvement du 20 février, le Makhzen et l'antipolitique. L'impensé des réformes au Maroc », Paris, *Dossiers du CERI*, Sciences Po.



Centre tricontinental - CETRI
av. Sainte Gertrude 5 à 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique
Tél: +32 (0)10/48.95.60 - Fax: +32 (0)10/48.95.69
cettri@cetri.be - www.cettri.be

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles,
service de l'éducation permanente et de la Province
du Brabant wallon

